



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 février 2023

N° : 2023-01

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 67.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 80.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 03 décembre 2022 au 06 février 2023 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants

- Déclaration de sous-traitance – Société Naldéo – Etude de refonte du programme de restauration du Rhône de Miribel : accompagnement technique et appui à la concertation
- Convention de prestations intégrées avec la SPL Segapal pour la mise en œuvre du plan de gestion des aménagements du Castor d'Europe pour la période de janvier à avril 2023 pour un montant de 21 744 € TTC.

De demander à tout organisme financeur public ou privé l'attribution de subventions quel que soit le montant

- Demande de subvention pour la conduite de projet du programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage pour l'année 2023 auprès d'EDF pour un montant de 82 360 €.
- Demande de subvention pour la conduite de projet du programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage pour l'année 2023 auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 99 832 €.

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- La quittance d'indemnité contractuelle dans le cadre du sinistre de la Forestière : indemnité immédiates 166 507.61 € et indemnité différées 247 750.98€.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 03 décembre 2022 au 06 février 2023 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

